

SIVOS H.P.T.
FORMULAIRE A RENDRE AVANT LE 07 JUILLET 2019
RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Critères d'admission à la restauration scolaire.

1. Les admissions au restaurant scolaire se font dans la limite des places d'accueil.
2. La demande d'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour dans tous les règlements.
3. Les enfants de maternelle déjeuneront à la cantine de Touquin.
4. les enfants d'élémentaires seront susceptibles d'être répartis sur les deux sites de cantine en fonction du nombre d'enfants inscrits.

ATTENTION :

A la rentrée 2019, les paiements se feront à l'inscription par chèque à l'Ordre du Trésor Public.

(Dossier à retirer dans les trois mairies ou à télécharger sur le site <http://rpitroisvillages.free.fr/> ou sur le site de la mairie de Touquin : ww.touquin.fr)

RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 **REGLEMENT INTERIEUR** **DES CANTINES** **DE TOUQUIN ET DE HAUTEFEUILLE** **ET DE LA GARDERIE**

1 - CONDITIONS D'ADMISSION.

L'accès de la restauration scolaire est ouvert à tous les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires du R.P.I. de Hautefeuille, Pézarches, Touquin, en fonction des places disponibles.

ATTENTION : Il est impératif de régler toutes les factures (restauration scolaire, garderie) pour que nous acceptons l'inscription de votre ou vos enfant(s).

2 - INSCRIPTION.

Les enfants sont inscrits pour la durée de l'année scolaire. Vous devrez obligatoirement mentionner les jours de fréquentation régulière prévus dans la semaine scolaire sur la fiche d'inscription.

Pour les familles qui travaillent dans des conditions particulières (horaires, jours variables) elles pourront procéder à des inscriptions au planning par mois.

Les inscriptions seront à remettre à la Mairie de Hautefeuille, aux dates demandées figurants sur les fiches d'inscriptions.

Il est impératif de respecter les dates pour le bon fonctionnement de la gestion des cantines et de la garderie. Dans le cas où les inscriptions ne seraient pas communiquées dans les délais, le repas sera facturé 10€.
Tout non-respect des horaires de garderie entraînera une facturation forfaitaire supplémentaire de 3 euros. Au-delà de quatre retards constatés dans l'année, votre enfant ne pourra plus fréquenter le service de la garderie.

3 - TARIFS

La garderie :

Matin 07h30 à 09h00 : 3.75euros

Soir 17h10 à 18h40 : 3.75euros

La Cantine :

Maternelle : 4.55 euros

Elémentaire : 4.50 euros

4 - FACTURATION

ATTENTION :

A la rentrée 2019,

Les paiements se feront à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public

5 - LA COMMANDE DES REPAS

Les repas seront commandés au mois par le secrétariat du SIVOS auprès de notre prestataire pour la cantine de Touquin et la cantine de Hautefeuille.

6 - ABSENCES

En cas de maladie de votre enfant, vous devez avvertir le Sivos au 01.64.04.10.46 avant 8h00,

(répondeur), dès le premier jour d'absence de votre enfant.

Les repas pourront être décomptés à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur présentation d'un certificat médical, celui-ci devra être remis en Mairie de Hautefeuille dès le retour de votre enfant et non le mois suivant.

Retour après l'enfant Les repas seront à nouveau commandés dès lors que le SIVOS aura été informé

du retour de votre enfant, la veille avant 8h00. Sans ce justificatif les repas vous seront facturés.

Les repas seront automatiquement annulés en cas de grève des enseignants, de sorties scolaires ou d'intempéries.

En cas d'absence des enseignants,

l'accueil des enfants inscrits à la cantine est toujours assuré.

7 - HYGIENE

Toute prise de médicaments au cours du déjeuner est interdite.

Les enfants devront passer aux

toilettes en priorité dans les écoles, afin d'éviter de perturber le service des cantines. Après passage au W.C, ils devront impérativement se laver les mains.

Le personnel de service est soumis aux règles d'hygiène en vigueur et notamment il veillera régulièrement à la propreté des mains.

8 - SECURITE

Pendant l'année scolaire, la salle de réfectoire comme le reste des locaux ne sont pas ouverts à la visite des parents ou personnes extérieures sauf autorisation exceptionnelle du Président, M. Joël CHAUVIN.

Les locaux de point de chauffe, de plonge ou de livraison sont exclusivement réservés au personnel de cantine. Les enfants ne peuvent quitter la cantine qu'avec autorisation parentale écrite, datée et signée.

9 - DISCIPLINE

Le bon ordre et la discipline à la cantine seront assurés par le personnel syndical en place qui prend en charge les enfants pendant l'interclasse jusqu'à l'arrivée des enseignants et du car.

Les déplacements des enfants pendant le déjeuner sont soumis à l'autorisation du personnel de service. Les enfants sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils quitteront la cantine aussitôt le repas terminé et en avant simplement regroupé la vaisselle sale sur leur propre table. Le personnel de cantine se chargera de lever les couverts et de nettoyer les tables.

La courtoisie et la politesse étant la règle de base, les enfants ne doivent pas avoir de gestes désordonnés pouvant gêner le service et ils ne doivent pas avoir de propos incorrects, tant à l'égard du personnel de service qu'entre eux-mêmes.

Ils ne doivent pas jouer avec les assiettes, verres, couverts et aliments. De même il est formellement interdit de lancer des aliments.

10 - LES SANCTIONS

Tout dégat sera à la charge des parents.

Le Personnel de service est chargé de veiller à l'application du règlement intérieur.

Le SIVOS a autorité et se réserve le droit de sanction à l'égard de l'enfant qui aurait un comportement perturbateur, dangereux, impoli ou insolent.

Les sanctions éventuelles sont :

- Avertissement oral à l'enfant par le personnel de service.
- Avertissement écrit adressé aux parents par le SIVOS.
- Renvoi temporaire de deux jours à une semaine, décidé par le SIVOS.
- Exclusion définitive prononcée par le SIVOS en cas de manquement grave ou répétitif aux règles du règlement intérieur de la cantine.

L'accueil des enfants à la cantine et la garderie n'est pas obligatoire, mais un service rendu aux familles.

Les Membres du Comité Syndical.

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM DE L'ENFANT :

Date de Naissance :

Sexe de l'enfant : ☐ Masculin ☐ Féminin

1 Dossier à compléter par enfant.

Maternelle : ☐

- petite section..... ☐
- moyenne section..... ☐
- grande section..... ☐

Elémentaire : ☐

Classe :

Lieu :

Fiche de renseignements restaurant scolaire et garderie
ANNEE 2019/ 2020

**A compléter et à retourner en Mairie de HAUTEFEUILLE impérativement avant le
07 Juillet 2019**

1 – CANTINE.

Votre enfant déjeunera t'il au restaurant scolaire le jour de la rentrée :

Le Lundi 2 septembre 2019

Oui ☐ Non ☐

Si non à partir de quelle date déjeunera-t-il ? / /

Type de repas

 **Standard** ☐

Sans Porc ☐

Végétarien ☐

Allergie ☐

Allergie Alimentaire : OUI NON

Si oui, préciser l'allergie :

**Un P.A.I. devra impérativement être établi, et les parents devront fournir
impérativement un panier repas, dans ce cas le coût sera de 3.75€**

2 – GARDERIE.

Date du 1^{er} jour de la garderie :

Penser à remplir la fiche d'inscription cantine et garderie du mois de Septembre 2019

IDENTIFICATION RESPONSABLE LEGALM. & Madame ☐Madame ☐Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Situation de Famille :Marié(e) ☐ Vie Maritale ☐ Célibataire ☐ Séparé(e) ou divorcé(e) ☐Dans ce cas préciser où la facturation doit être adressée : Mère ☐ Père ☐ Les deux ☐**INFORMATIONS DIVERSES**

	Père	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
N° de téléphone domicile		
N° de téléphone portable		
Adresse Mail		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Profession		
Nom de l'Employeur		
Adresse de l'entreprise		
Téléphone professionnel		
N° sécurité Sociale		
Caisse d'allocation familiale	Adresse : Nom de l'allocataire : N° d'allocataire (7 chiffres)	

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- ✓ **Attestation d'assurance (responsabilité civile et une garantie individuelle accident)**
- ✓ **Attestation d'employeur**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et m'engage :

- à participer aux prix des repas, de la garderie et de l'étude surveillée mensuellement par prélèvement automatique. (Les enfants dont les parents n'auront pas acquitté les frais de cantine, de garderie et d'étude surveillée en temps se verront refuser leurs accès),
- en cas d'absence de l'enfant, vous devez prévenir le SIVOS au **01.64.04.10.46 avant 08h00**, (répondeur), dès le premier jour d'absence.

Je déclare avoir reçu le règlement de la restauration scolaire et je reconnais avoir pris connaissance de celui-ci.

Tout enfant inscrit au restaurant scolaire ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, le quitter sans autorisation écrite des parents.

L'U ET APPROUVE, FAIT A LE

* Signature du (des) représentant(s) légal (aux) *

L'inscription à la cantine scolaire est définie comme un acte usuel, il ne nécessite pas de recueillir l'accord des deux parents, conformément à l'art 372-2 du code civil.

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM DE L'ENFANT :

Date de Naissance :

Sexe de l'enfant : ☐ Masculin ☐ Féminin

1 Dossier à compléter par enfant.

Maternelle : ☐

- petite section..... ☐
- moyenne section..... ☐
- grande section..... ☐

Elémentaire : ☐

Classe :

Lieu :

Fiche d'URGENCE
ANNEE 2019/2020

	Père	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
N° de téléphone domicile		
N° de téléphone portable		
N° de téléphone professionnel		

Personne à contacter en cas d'urgences :

Habileté à prendre toutes dispositions concernant l'enfant en cas d'impossibilité de joindre les parents :

Nom et Prénom : Tél :

Nom et Prénom : Tél :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant :

Nom et Prénom : Tél :

Nom et Prénom : Tél :

Nom et Prénom : Tél :

Assurance : Le responsable déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une garantie individuelle accident. OUI NON

N° et adresse de l'Assurance Scolaire :

N° et adresse du Centre de Sécurité Sociale :

Nom et adresse de la mutuelle :

Important : Joindre la photocopie des vaccins (carnet de santé).

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Informations complémentaires :

Allergie : OUI ☐ Non ☐

***PAI (Projet d'accueil individualisé) en cours: OUI - Non -
(Joindre le protocole et toutes les informations utiles)***

Indiquez les difficultés de santé (maladies, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération...)

Votre enfant porte-t-il des lunettes OUI ☐ Non ☐

Votre enfant porte-t-il des lentilles OUI ☐ Non ☐

Votre enfant porte-t-il un appareil dentaire OUI ☐ Non ☐

Autorisation :

J'autorise que mon enfant soit photographié dans le cadre des activités periscolaires.

Fait à Le

Signature